

Fondation Edith Seltzer

Centre Médical Chant'Ours

Informations pour votre admission
en **Hôpital de jour**



Bienvenue !

L'Hôpital de Jour est ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30 (fermé le week-end et les jours fériés).

Il propose une prise en charge éducative thérapeutique pluridisciplinaire des affections métaboliques et endocriniennes (Système Digestif - Endocrinologie - Diabétologie - Nutrition).

Le projet thérapeutique se déroule généralement sur une durée initiale d'une semaine soit 4 jours, qui peut être renouvelée plusieurs semaines en fonction des objectifs du patient.

Certains patients peuvent être accueillis 1 ou 2 jours par semaine, selon le motif d'hospitalisation de jour et la prescription médicale, voire pendant plusieurs mois pour des raisons de suivi au long cours.

La fréquence des journées peut être modulée en fonction des impératifs personnels de chaque patient.

Pour toute demande d'hospitalisation de jour dans notre établissement, il est absolument nécessaire de nous renvoyer la demande d'admission complétée par vos soins et par votre médecin (vérifiez que votre médecin a bien apposé son cachet et sa signature sur la demande).

Votre demande sera ensuite transmise, pour avis, au médecin de l'établissement.

Si un accord d'admission est prononcé, vous serez contacté(e) par les infirmiers de l'hôpital de jour pour programmer votre jour d'admission.





Les démarches administratives

Pour une prise en charge des frais de séjour par votre régime obligatoire à 100% ou à 80% :

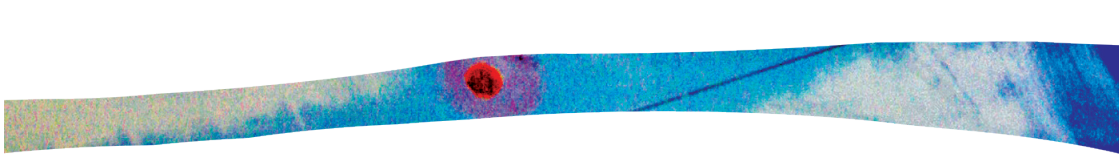
Vous relevez du régime général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

⇒ assurez-vous que votre carte vitale est à jour

Vous relevez d'un régime différent :

La prise en charge de votre séjour peut être soumise à une demande d'entente préalable pour admission en service de soins (réf. 619.1.86). Ce document est à compléter par votre médecin traitant (ou le médecin du Centre Médical Chant'Ours) et à transmettre au service médical de votre caisse de sécurité sociale, qui, si accord, vous délivrera une prise en charge de séjour.

⇒ dans ce cas, veuillez nous contacter au 04 92 25 58 10



Transports

(Dispositions applicables pour l'hospitalisation de jour)

L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport dans le cadre d'une prescription médicale. Votre médecin apprécie le mode transport le mieux adapté à votre état de santé.

- ◆ Pour des transports de moins de 50 kms aller
 - ⇒ Votre médecin établit "une prescription médicale de transport : bon de transport en série", sur laquelle il note la durée d'hospitalisation, à joindre à la demande de remboursement.
- ◆ Pour des transports de plus de 50 kms aller
 - ⇒ La prise en charge de ces transports nécessite l'accord préalable du contrôle médical de votre caisse de sécurité sociale.
 - ⇒ Votre médecin établit "une demande d'accord préalable/prescription médicale de transport" sur laquelle il note la durée d'hospitalisation.
 - ⇒ À adresser au contrôle médical de votre caisse de sécurité sociale.

Frais de séjour

- ◆ Pour une prise en charge des frais de séjour par votre régime complémentaire - mutuelle - équivalents au ticket modérateur (20%) :
 - ⇒ Renseignez-vous auprès de votre mutuelle

Attention : La prise en charge par la mutuelle n'est pas systématique. Il vous appartient de la contacter en précisant qu'il s'agit d'une hospitalisation de jour, en établissement de soins médicaux et de réadaptation, spécialisé dans la prise en charge des affections métaboliques et endocriniennes : code DMT 184.





Pièces indispensables à votre entrée

♦ Administratives

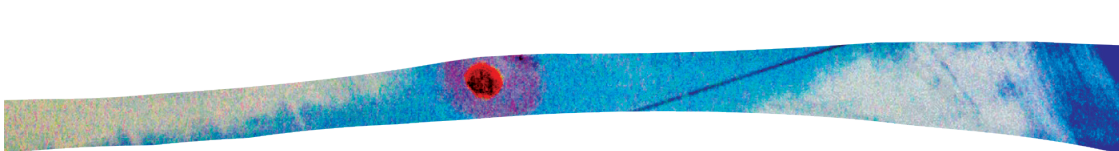
Pour votre admission, le jour de votre entrée dès 8h30, nous vous demandons de vous présenter au bureau des Admissions, à côté de l'accueil du Bois de l'Ours, muni(e) des documents suivants :

- ⇒ attestation de carte vitale et carte vitale mises à jour
- ⇒ carte mutuelle
- ⇒ accord de prise en charge de la sécurité sociale (pour les personnes relevant d'un régime autre que la CPAM)
- ⇒ accord de prise en charge délivré par votre mutuelle
- ⇒ pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport

♦ Médicales

Veuillez apporter :

- ⇒ votre carnet de santé
- ⇒ l'ordonnance de vos traitements en cours
- ⇒ vos derniers examens récents :
 - résultats biologiques : prises de sang
 - examens radiologiques : radiographies, scanners, échographies
 - examens cardiologiques : ECG, échographie cardiaque
- ⇒ votre carnet de surveillance glycémique (patients diabétiques) que vous remettrez au médecin lors de votre consultation d'entrée



Frais à acquitter le jour de votre admission

Si vous êtes couvert(e) à 100% pour cette hospitalisation de jour : aucun frais à acquitter. L'hospitalisation est prise en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Si vous êtes couvert(e) à 80% : le ticket modérateur (20%, soit 35,53 €/jour, à titre indicatif au 01/08/2015) reste à votre charge sauf si une prise en charge est délivrée par votre mutuelle.

Dans tous les cas, vous n'aurez pas à acquitter le forfait journalier. Le repas de midi est fourni à titre gratuit.

Le personnel

- ◆ Médecins

Docteur Sophie BRETAGNON

Docteur Marc FRERE

Médecin vacataire

- ◆ Cadre de Santé

Valérie GIRAUD

- ◆ Infirmières

Chantal ROUX

Emmanuelle LOPEZ

- ◆ Psychologue

- ◆ Diététicienne

- ◆ Kinésithérapeute

- ◆ Enseignant en Activités Physiques Adaptées

- ◆ animateur socio-éducatif

- ◆ Ergothérapeute



Renseignements pratiques

Effets nécessaires

- ◆ Lecteur de glycémie (patients diabétiques)
- ◆ Tenue et chaussures de sport : joggings, shorts et tee-shirts (en hiver : chaussures adaptées)
- ◆ Cahier ou bloc notes et stylo pour les cours théoriques d'éducation
- ◆ Maillot de bain, bonnet, peignoir
- ◆ Nécessaire de toilette (une douche est à votre disposition)

Des vestiaires sont à votre disposition en salle de repos (pensez à apporter un jeton).

Nous vous conseillons de vous présenter sans objet de valeur (bijoux, PC, appareil photo, lecteur MP3...).

Une ligne d'autobus peut vous déposer à l'arrêt *Le Bois de l'Ours*, puis une relais est possible avec un véhicule de l'établissement sur demande.

Si vous venez avec votre véhicule personnel, vous devrez obligatoirement stationner sur les parkings de la Fondation, situés autour du bâtiment du Bois de l'Ours. Nous vous remettons une pastille de couleur avec votre numéro d'immatriculation à apposer derrière votre pare-brise.

Plan d'accès



Fondation Edith Seltzer

Pour tout renseignement

- ◆ Infirmières de l'Hôpital de Jour

Tél : 04 92 25 58 59

hopitaldejour@fondationseltzer.fr

- ◆ Admissions

Tél : 04 92 25 58 10 ou 04 92 25 58 11

Fax : 04 92 25 31 81

centre-medical@fondationseltzer.fr

Hôpital de Jour
Centre Médical Chant'Ours

15 route du Poët Ollagnier

05100 Briançon

04 92 25 58 58

www.fondationseltzer.fr

